

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1065 complétant l'arrêté n° 1175 du 3 septembre 1955 fixant le taux des indemnités pour frais de représentation attribuée à certains fonctionnaires de la Côte Française des Somalis

n° 1065

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
22 juin 1965

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1965

Date du numéro  
1 août 1965

### TEXTE INTÉGRAL

l'article 1er de l'arrêté no 1175 du 3 septembre 1955 modifié par l'arrêté n° 297 du 1er mars 1965, est complété comme suit : Après: « Chef du poste administratif de Holl-Holl : 36.000 , Ajouter : «Chef du poste administratif de Loyada-Damer-djog : 36.000. »